

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 3 MAI 2023 – N° AR-VS05-0000000167

COMMUNE DE CRANS-MONTANA

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2014 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, l'Association des Communes de Crans-Montana (ACCM) porte à la connaissance du public que Mme Eléonore Garcia, à Crans-Montana, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Route du Manège 3, 3963 Crans-Montana ; parc. 825
Enseigne	:	Buvette du Manège « Ecurie Equi-El »
Prestations	:	Mets et boissons avec ou sans alcool à consommer sur place
Horaires	:	7h – 20h
Début de l'activité	:	Dès autorisation communale
Employeur	:	Ecurie Equi-El

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'Association des Communes de Crans-Montana (ACCM), Service du commerce et des patentes, Rte de la Moubra 66, 3963 Crans-Montana, dans les 30 jours suivant la présente publication.

Crans-Montana, le 03.05.2023

Le Service des Patentes